



DELIBERATION N°2024/19/MJI DU 06 AVRIL 2024 PORTANT VOTE DE BUDGET PRIMITIF 2024

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 16

De votants : 16

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 24 mars 2024

Présents :

ALIDINA ASSANI CHAKA, SOILIH ANSSUMATI, ALI BACARI CHARAFINA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, BOURA MCOLO VITA, HEDJA KOURAICHIA, IBRAHIMA SAID MAANRIFA, ABDALLAH MAMALI, AHMED SAID, NOUDJOUR MADI ASSANI, MADI MARI DAROUUECHI, SOUFFOU ZAIN-YA, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, MDALLAH ANLAMATI, AYOUBA ANLI

Absents :

SAINDOU MOHAMADI, SOUFFOU ABDALLAH, SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINAT, MROIVILI AMINA, VITA SOIDIKI, OUMARI RADHIA, MADI MOITSOUMOU,

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **SOUFFOU ZAIN-YA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité ,

DECIDE

1) D'adopter le budget primitif 2024 de la commune comme suit :

❖ Section de fonctionnement :

- Dépenses : 9 023 888.66 €
- Recettes : 10 363 291.26 €

Section d'investissement:

- Dépenses : 16 249 645.75 €

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



Commune de M'TSANGAMOUI

- Recettes : 16 249 645.75 €

2) Et d'autoriser Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 976-200008829-20240406-D16_19_2024_4-DE

Fait et délibéré, le 06/04/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire

IBRAHIMA SAÏD MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA

Date : 18/04/2024

Qualité : Maire

